



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Guéret, le 19 janvier 2018

à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Creuse

Objet : notification de négociations préalables au dépôt d'un préavis de grève

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 28 août 2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève départemental couvrant la période du vendredi 26 janvier au vendredi 9 février 2018 :

- les conditions ne permettant pas une scolarisation précoce satisfaisante
- la prise en charge des élèves en difficulté non adaptée
- une formation continue exsangue
- l'absence d'offre pédagogique pour un accès équitable à la culture, aux sports, aux activités scientifiques sur tout le territoire
- la non prise en compte des textes régissant les territoires ruraux notamment la charte des services publics
- la situation du remplacement dans le département

Ce sont autant de motifs d'inquiétude de nos collègues à l'approche de la carte scolaire pour la rentrée 2018.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, à l'expression de nos sincères salutations.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU23

Julien COLOMBEAU

Fanny TISSANDIER